

## MARQUE NF - BLOCS EN BÉTON DE GRANULATS COURANTS ET LÉGERS À ENDUIRE

DÉCISION D'ADMISSION  
**Le 05/05/11 sous n°010.001**  
 DÉCISION DE RECONDUCTION  
**Le 09/03/15 sous n°010.007**

Établissement : **SOPRAGGLO PRODUITS BETON**  
**ZI SUD**  
**6 RUE A. BECQUEREL**  
**72026 LE MANS Cedex**  
**FRANCE**

Siège social : **SOPRAGGLO PRODUITS BETON**  
**72026 LE MANS Cedex**

Cette décision atteste, après évaluation, que les blocs en béton de granulats légers désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 025A Blocs en béton de granulats courants et légers**, à la norme **NF EN 771-3:2011** et à son complément national **NF EN 771-3/CN:2012** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso). Les blocs accessoires, lorsqu'ils sont de même nature que les blocs courants, utilisés pour la réalisation des chaînages horizontaux et verticaux et pour les linteaux, sont conformes aux exigences du référentiel de certification de la présente marque NF.

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 025A, pour les produits désignés ci-après.

Appellation	Classe de résistance	Dimensions de coordination (mm) Long x Larg x Haut	Catégorie de tolérances dimensionnelles	Structure interne (Nbre de rangées de lames d'air)	Masse volumique du bloc (kg/m³)	Masse volumique du béton (kg/m³)	E	Caractéristiques complémentaires			Appellation commerciale
								λ utile du béton W/m.K	R <sub>th</sub> utile m².K/W	Sismique S	
CREUX	L30	500x200x200	D3	5	630	990	X	/	/	/	/
	L40	500x200x200	D3	5	630	990	X	/	/	/	/

E= Blocs à emboîtement vertical - X= Oui / = Non

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable 3 ans, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 1/1

Pour tout renseignement - CERIB :

Katia DIALLO

Tél.: 02 37 18 48 30 Fax.: 02 37 32 63 46

72W001 Code interne : A - O

Pour le CERIB



**Alberto ARENA**

**Le responsable des activités de certification**

# EXTRAITS DES SPÉCIFICATIONS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

## (Norme NF EN 771-3:2011 et système national de classification NF EN 771-3/CN:2012)

### CARACTÉRISTIQUES D'ASPECT

Les blocs ne doivent pas présenter de défauts apparentes telles que cassure, fissure ou déformation. La texture des faces doit être suffisamment rugueuse pour assurer une bonne adhérence des enduits et des mortiers de joints.

### CARACTÉRISTIQUES GÉOMÉTRIQUES (les dimensions d'appellation sont les dimensions de coordination modulaire)

dimensions de coordination modulaire		Longueur (L) (mm)				Largeur (l) (Épaisseur) (mm)											Hauteur (h) (mm)				
		300	400	500	600	50*	75	100	125	150	175	200	225	250	275	300	325	200	250	300	
dimensions de fabrication correspondantes	blocs à maçonner	blocs courants	294	394	494	594	50	75	100	125	150	175	200	225	250	275	300	325	190	240	290
		blocs à emboîtement	296	396	496	596	50	75	100	125	150	175	200	225	250	275	300	325	190	240	290
		blocs non parallélépipédiques	longueurs de fabrication déclarées				50	75	100	125	150	175	200	225	250	275	300	325	190	240	290
	blocs à coller	296	396	496	596	-	-	-	-	150	175	200	225	250	275	300	325	198	248	298	

#### Catégories de tolérances

Appellation	Classe de tolérances	L	l	h
blocs à enduire à maçonner	D1	+3/-5 mm		
blocs à enduire à coller (marqués "C")	D3	+1/-3 mm	± 1,5 mm	
	D4	+1/-3 mm	± 1,0 mm	

#### Classement selon NF EN 1996-1-1

blocs à enduire : à maçonner ou à coller	
blocs creux	groupe 3
blocs pleins ou perforés	groupe 1

Pour tous les blocs à coller, la spécification est complétée d'une exigence sur le parallélisme et la planéité des faces d'appuis de 1,5 mm pour D3 et 1 mm pour D4. La marque NF certifie que l'écart (épaisseur) des blocs à enduire d'un même lot de livraison est au plus égal à 50 % de l'amplitude de tolérance.

\* 45 mm pour une utilisation régionale

### CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES

	Blocs de granulats légers (MVn < 1750 kg/m <sup>3</sup> )	Résistance minimale (R) pour le fractile 0,05 (Mpa)
Blocs creux	L25 - L30 - L35 - L40 - L50 - L60	2,5 - 3,0 - 3,5 - 4,0 - 5,0 - 6,0
Blocs pleins et perforés	L35 - L45 - L70	3,5 - 4,5 - 7,0

Les blocs doivent présenter une résistance caractéristique minimale en compression au moins égale à la valeur choisie dans le tableau ci-dessous pour le fractile 0,05. De plus, aucun résultat individuel ne doit être inférieur à 0,9 fois la valeur de résistance choisie.

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

L'amplitude de la variation dimensionnelle entre états conventionnels extrêmes doit être  $\leq 0,45$  mm/m. Les masses volumiques apparentes des blocs et la masse volumique du béton constitutif, ne doivent pas s'écarter de  $\pm 10\%$  des valeurs déclarées.

#### Caractéristique complémentaire thermique garantie

La certification de la caractéristique thermique  $T_h$  complémentaire permet de garantir en permanence la valeur de la conductivité  $\lambda_{10,sec}$  du béton. Les caractéristiques certifiées sont : la masse volumique absolue sèche du béton des blocs; le  $\lambda$  utile de la conductivité thermique du béton; la résistance thermique du mur  $R_{th}$  utile. Ces caractéristiques sont vérifiées périodiquement par l'organisme certificateur et elles seules figurent sur l'attestation NF. Dans ce cas, le coefficient de sécurité  $F_R$ , utilisé pour le calcul du  $\lambda$  utile du béton, est pris égal à 1,0 (au lieu de 1,15 pour une valeur déclarée).

#### Caractéristique complémentaire sismique (obligatoire dans les zones sismiques 2 à 4 en France)

Le décret n°2010 - 1254 du 22 octobre 2010 portant sur la classification et les règles de construction parasismique définit les règles applicables en fonction de la zone sismique et du type de bâtiment. Il impose des exigences pour les blocs porteurs utilisés en France en zone sismique.

La caractéristique complémentaire sismique (S) garantit la conformité des blocs porteurs aux exigences de l'Eurocode 8 et à son annexe nationale. Les maçonneries non porteuses ainsi que celles conçues selon les règles PS92 et PSMI (selon les modalités prévues pour la période de transition) ne sont pas soumises à ces critères géométriques et mécaniques.

Exigences selon NF EN 1998-1 NA, annexe nationale de l' Eurocode 8 :

- épaisseur minimale des blocs égale à 200 mm pour les creux et 150 mm pour les pleins et perforés ;
- les blocs creux doivent comporter une cloison interne porteuse ;
- $f_{b,min} = 4$  N/mm<sup>2</sup>, résistance moyenne minimale à la compression perpendiculaire à la face de pose ;
- $f_{b,h,min} = 1,5$  N/mm<sup>2</sup>, résistance moyenne minimale à la compression parallèle à la face de pose.

#### Signification de la ligne code interne :

O => une page observation est annexée au présent certificat  
 G => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)  
 A => usine bénéficiant d'un allègement de fréquence d'audit/inspection par tierce partie R => autorisation de la pratique du contrôle destructif réduit (1)  
 B => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1) (1) => l'indice associé est celui de la décision de première autorisation

Établissement : **SOPRAGGLO PRODUITS BETON**

à : **72026 LE MANS Cedex**

**N° 010.007**

---

## **OBSERVATIONS**

---

Suite aux résultats des mesures de variations dimensionnelles qui se sont terminées le 23/02/2015(RE n° 2015 CERIB 4168 - Prélèvement de blocs réalisé le 20/01/2015), le CERIB décide qu'en application du référentiel de certification, sauf changement significatif de votre composition béton, il n'y a pas lieu de procéder à une nouvelle vérification de cette caractéristique avant le mois de février 2018.

Il vous est rappelé que le prélèvement de blocs pour réalisation de l'essai doit être effectué par l'inspecteur du CERIB.